

BREXIT

FRANCHISSONS LE BREXIT ENSEMBLE

Mars 2019

Direction Régionale des Douanes de Dunkerque

Gilbert BELTRAN – Directeur

Thibaut ROUGELOT – Chef du Pôle Action Économique

Florence WAGNER – Cellule Conseil aux Entreprises



Une frontière intelligente visant à garantir la fluidité des échanges a été conçue par les Douanes

Pourquoi une frontière intelligente?

- Suite au vote britannique du 23 juin 2016 de sortie de l'Union Européenne, la douane française se prépare au scénario d'une sortie sans accord
- Près de 5 millions de poids-lourds traversent chaque année la Manche/Mer du Nord pour acheminer de part et d'autres des cotes. Plus de 80% des flux entre l'Europe continentale et le Royaume-Uni passent par quelques points frontières. La fluidité des flux est l'enjeu principal pour préserver l'attractivité du territoire français

Comment cette frontière fonctionne-t-elle?

- La frontière intelligente repose sur l'**anticipation des déclarations douanières, l'identification du moyen de transport et des déclarations des marchandises qu'ils transportent, et l'automatisation du processus déclaratif**
- La Douane s'associe aux compagnies de ferry et au tunnel sous la Manche pour rendre applicables les processus permettant la fluidité du passage

Sur quels sites fonctionne la frontière intelligente?

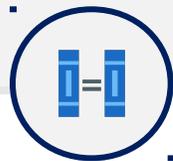
- Au 29 mars 2019, la frontière intelligente sera opérationnelle au tunnel sous la Manche, dans les ports de Calais, Dieppe et Dunkerque

Le SI de la frontière intelligente repose sur 4 piliers :



L'ENVELOPPE LOGISTIQUE

L'enveloppe logistique permet de regrouper plusieurs déclarations sous un code barre unique



L'APPAIRAGE

L'appairage permet d'associer une ou plusieurs déclarations aux plaques d'immatriculation du véhicule



L'AIGUILLAGE

L'aiguillage permet d'orienter les véhicules à leur arrivée sur le territoire français

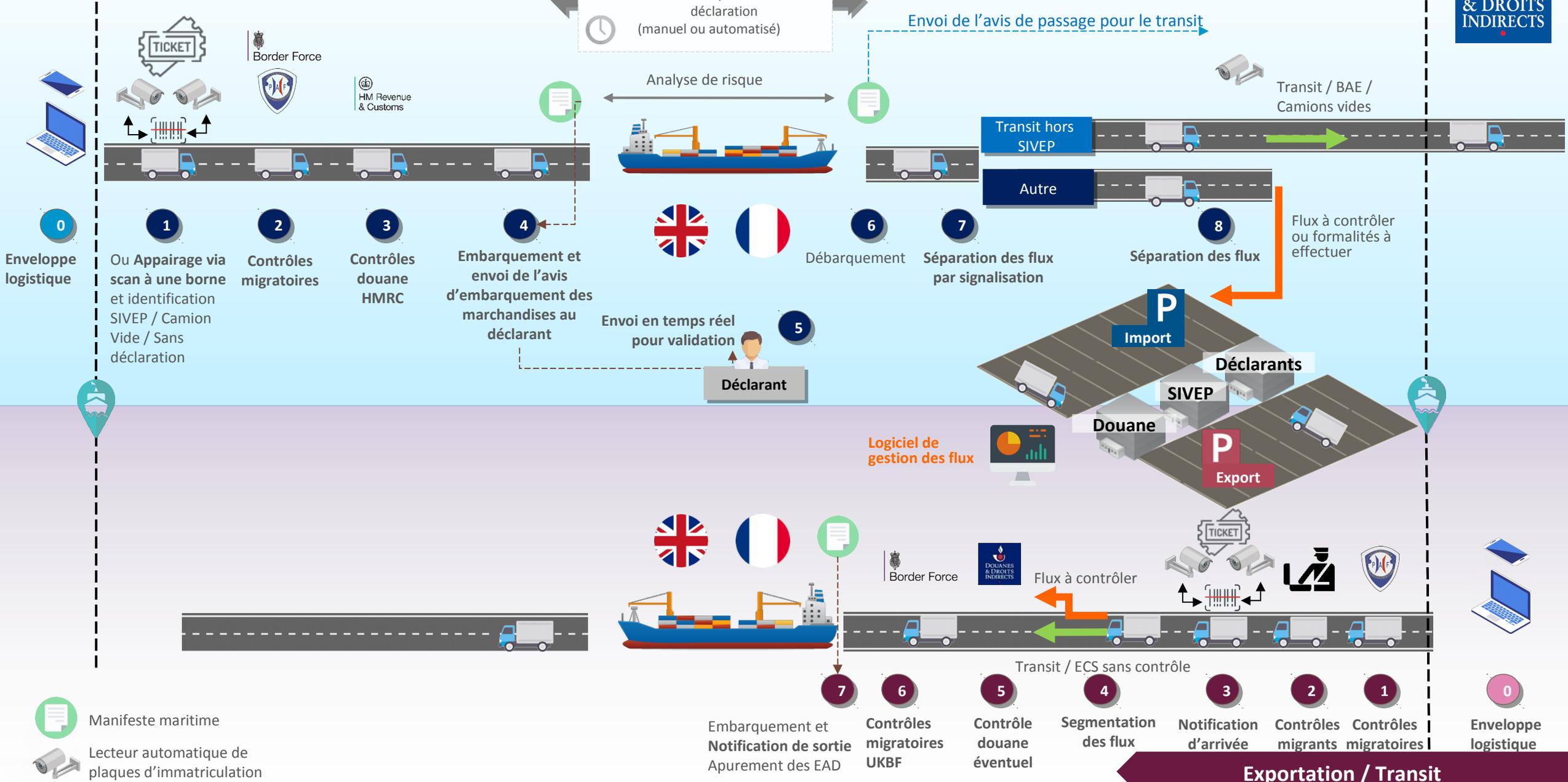


LA GESTION DES FLUX

L'outil de gestion des flux permet de gérer les flux en temps

Importation

Transit



L'enveloppe logistique

Objectif

L'enveloppe logistique permet aux déclarants et aux transporteurs de regrouper plusieurs déclarations sous un code barre unique, permettant de faciliter et d'accélérer son passage en douane. Elle est générée via une plateforme accessible en français et en anglais, aussi bien via un ordinateur qu'un appareil mobile, et qui ne nécessite pas d'authentification.

Avantages



L'enveloppe logistique permet un gain de temps à l'identification du véhicule au point frontière

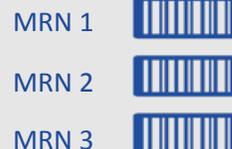


Elle peut être générée et utilisée aussi bien par le déclarant que par le transporteur

Fonctionnement



1. L'opérateur ou le transporteur se rend sur la page dédiée sans authentification, soit via un ordinateur, soit via un smartphone



2. L'opérateur ou le transporteur regroupe ses différentes déclarations munies d'un MRN



3. L'opérateur ou le transporteur obtient un code-barres unique regroupant l'ensemble de ses déclarations: l'enveloppe logistique

Etapes



Génération de l'enveloppe logistique



Appairage de la déclaration



Aiguillage vers la bonne file

L'appairage

Objectif

L'appairage vise à associer de façon simplifiée:

- Les plaques d'immatriculation (avant/arrière pour un camion et arrière pour une remorque non accompagnée)
- La ou les déclaration(s) en douane, ou l'enveloppe logistique
- Le type de marchandises transportées

Avantages



Faciliter le processus d'identification du poids-lourd pour fluidifier son passage.

Fonctionnement



1. L'opérateur anticipe sa ou ses déclaration douanière en les générant préalablement à son arrivée sur site



2. La ou les déclaration(s) sont scannées et associées aux plaques d'immatriculation et au contenu du véhicule qui est déclaré à l'arrivée



3. Les données sont envoyées vers le SI Brexit, puis vers les applications douanières pour analyse

Etapas



Génération de l'enveloppe logistique



Appairage de la déclaration



Aiguillage vers la bonne file

L'aiguillage dans un port

Objectif

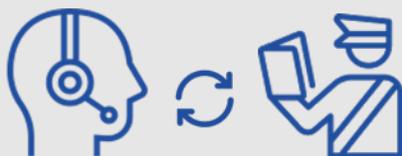
A l'arrivée en France, le conducteur est orienté vers la bonne file selon le statut des déclarations douanières qu'il transporte et les déclarations verbales faites en entrée d'infrastructure au Royaume-Uni.

Avantages



Permettre au conducteur de se placer dans la bonne file et de fluidifier sa sortie d'infrastructure

Fonctionnement



1. Pendant la traversée, le déclarant valide sa déclaration, permettant ainsi aux douanes d'attribuer le bon à enlever correspondant



2. Pendant la traversée, le transporteur va consulter l'aiguillage qui lui a été attribué: vert pour un passage immédiat, orange pour un passage différé



3. Le transporteur suit les indications obtenues et se dirige jusqu'à la zone indiquée

Etapes



Génération de l'enveloppe
logistique



Appairage de la déclaration



Aiguillage vers la bonne file

La gestion des flux

Objectif

Pour maîtriser les flux entrants et sortants du territoire, la douane se dote d'un outil de gestion des flux en temps réel pour opérer ses contrôles et sécuriser le point frontière.

Avantages



Superviser les flux pour maîtriser la frontière en temps réel



Assurer une traçabilité des flux pour maîtriser la frontière

Fonctionnement



A chaque étape du processus de traversée, la douane connaît le nombre de véhicules arrivant sur le territoire, adapte ses effectifs en fonction des contrôles détectés pendant la traversée et travaille avec les opérateurs à la fluidification du trafic.

Etapas



Génération de l'enveloppe
logistique



Appairage de la déclaration



Aiguillage vers la bonne file

Le succès de cette frontière intelligente nécessite une préparation de tous les acteurs concernés



Brexit

Direction Générale des Douanes
et des Droits Indirects
Guide douanier de préparation au Brexit

Information à destination des entreprises dans le cadre du
scénario « no deal » du Brexit

Février 2019

Contenu

I.	Pourquoi mon entreprise doit-elle se préparer au scénario d'un « NO DEAL » du Brexit ?	P.4
II.	Qu'est-ce qu'une opération de dédouanement ?	P.5
III.	La douane s'est préparé sur les plans humains et technologiques pour vous fluidifier le passage et vous invite vivement à vous préparer également !	P.8
IV.	Quels sont les éléments du choix des modalités d'accomplissement des formalités douanières et du recours à un RDE ?	P.11
V.	Quelles sont les informations que mon entreprise doit communiquer au représentant en douane enregistré (RDE) ?	P.12
VI.	Quel est l'impact financier du Brexit sur mon entreprise ?	P.13
VII.	Quelle démarche mon entreprise doit-elle suivre pour se faire connaître des douanes ?	P.14
VIII.	Quelles sont les marchandises auxquelles mon entreprise doit porter une attention particulière ?	P.15
	<ul style="list-style-type: none">Cas des produits soumis à accisesCas des marchandises spécifiques : végétaux et produits végétauxCas des marchandises spécifiques : animaux vivants et produits d'origine animaleCas des marchandises spécifiques : produits chimiquesCas des marchandises spécifiques : médicamentsCas des marchandises spécifiques : déchetsCas des marchandises spécifiques : armes/matériels de guerre et explosifs	P.16 P.18 P.19 P.20 P.21 P.22 p.23
	<i>D'autres marchandises spécifiques seront précisées dans une version ultérieure de ce document :</i> <ul style="list-style-type: none">Cas des marchandises spécifiques : biens à double usageCas des marchandises spécifiques : produits de la pêcheCas des marchandises spécifiques : envois express et postauxCas des marchandises spécifiques : groupageCas des camions vides (emballage, palette, ...)Cas des camions avec emballages vides	
IX.	Annexes	P.25
	<ul style="list-style-type: none">À quel Pôle d'action économique (PAE) mon entreprise peut-elle se référer ?À quel représentant en douane enregistré (RDE) mon entreprise peut-elle faire appel ?Quelles sont les autres sources d'informations qui peuvent être utiles ?Un glossaire pour faciliter mon appropriation du lexique douanier	P.26 P.27 P.28 P.29

Le guide douanier de
préparation au Brexit
téléchargeable sur le site
douane.gouv.fr

Une communication ciblée à l'attention de l'ensemble des acteurs concernés



1 Contacts utiles et liens pour toutes questions relatives au Brexit

Je demande à mon employeur (transporteur) d'obtenir les documents obligatoires relatifs aux marchandises que je transporte pour traverser la frontière.

Site des Douanes françaises : www.douane.gouv.fr

2 Si vous souhaitez plus d'informations sur les nouvelles procédures de passage des frontières, vous pouvez contacter les autorités suivantes pour la France

Service d'information des Douanes : +33 8 11 20 44 44 (0,06€/min + prix de l'appel)

Formulaire de contact : www.douane.gouv.fr/contact-et-assistance/etre-rappele

Une frontière intelligente pour des conducteurs avertis

Ne pas entrer sur la voie publique



www.douane.gouv.fr

Franchissons le Brexit ensemble



Vos nouvelles démarches pour franchir la frontière



Si vous transportez des produits sanitaires ou phytosanitaires (SPS)

Vous ferez obligatoirement l'objet d'un contrôle documentaire et éventuellement d'un contrôle physique des marchandises transportées

Si vous transportez des marchandises à l'exportation, à l'importation ou en transit

Assurez-vous de vous munir de votre lettre de voiture CMR, de votre permis de conduire, des papiers de votre véhicule et du numéro MRN (document à code-barres provenant d'une déclaration en douane)

Si vous transportez des produits issus de la pêche

Assurez-vous de vous munir d'une autorisation spécifique. Vous pourrez faire également l'objet d'un contrôle douanier



Si votre camion est vide

Vous aurez besoin uniquement de votre permis de conduire et des papiers de votre véhicule

Dans le cas d'une sortie sèche -sans accord- du Royaume-Uni de l'Union (scénario «no deal»), les modalités de passage de la frontière seront impactées par de nouvelles formalités douanières et des contrôles à réaliser.

Ainsi, assurez-vous auprès de votre employeur d'avoir préparé avant votre voyage tous les documents indispensables pour ne pas être retardé ou bloqué à la frontière – que ce soit à l'importation, à l'exportation ou en transit.

Exemple du flyer Conducteurs qui sera distribué aux points de passages Ports et Eurotunnel à partir du 14 mars 2019